

**Service instructeur**  
Service Energie et Recyclage

N° CP-2013-8-6-9

**Service consulté**

**PROGRAMME C771**  
**AIDE A L'ASSOCIATION POUR LA SURVEILLANCE DE LA POLLUTION**  
**ATMOSPHERIQUE EN ALSACE**

Résumé : La fermeture de la raffinerie de REICHSTETT et l'abattement drastique des émissions de polluants de la société RHODIA ont fait diminuer de manière significative les contributions du secteur privé à l'ASPA. C'est pourquoi, cette association sollicite le Conseil Général du Haut-Rhin, comme toutes les autres Collectivités membres, pour une contribution exceptionnelle qui serait en 2013 de 15 000 € pour notre Département. Le montant de l'aide allouée par le Département pourrait être fixé à 10 500 €, soit 70 % de l'aide sollicitée à condition que l'ASPA intègre de nouvelles actions dans son programme 2013/2014 concernant les politiques du Conseil Général du Haut-Rhin.

L'Association pour la Surveillance de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA) est un réseau régional indépendant de mesure de la qualité de l'air et de la radioactivité (depuis TCHERNOBYL).

Ses activités sont notamment les suivantes :

- la mise en place et la maintenance de capteurs fixes, pour une mesure en continu de la qualité de l'air, et mobiles, pour des campagnes ponctuelles,
- la fourniture en temps réel des informations sur les différents polluants atmosphériques, notamment sur son site dédié « atmo-alsace.net »,
- la gestion d'une base de données sur l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre,
- l'analyse de l'air intérieur, notamment dans les établissements scolaires,
- la sensibilisation : spots radio, interventions scolaires, édition d'un journal mensuel « Report'Air ».

Les recettes de l'ASPA sont basées sur les subventions versées par l'Etat et les Collectivités locales, dont le Conseil Général du Haut-Rhin, qui a adopté une convention de partenariat portant sur la période 2007-2013. Les industries émettrices de polluants atmosphériques apportent également une contribution à l'ASPA, proportionnellement aux quantités rejetées.

Deux évènements ont fait diminuer de manière significative ces contributions du secteur privé :

- la fermeture de la raffinerie de REICHSTETT,
- la diminution drastique des émissions de polluants de la société RHODIA, au travers d'aménagements techniques.

Le manque à gagner qui en résulte se monte à 230 000 € par an.

Pour faire face à cette diminution des recettes, l'ASPA a pris différentes mesures d'optimisation financière :

- l'augmentation de la part des prestations externes privées,
- une modération salariale,
- la mutualisation de son laboratoire d'analyses avec d'autres régions françaises et avec le Bade Wurtemberg,
- la suppression de certains capteurs au profit de modèles de simulation, moins onéreux,
- la mobilisation des économies générées les années précédentes.

Par ailleurs, une contribution majorée de l'Etat de 15 %, grâce à l'augmentation de la TGAP, contribue à compenser une partie du manque à gagner.

Il reste cependant un déficit à combler de 91 785 € au total : c'est pourquoi l'ASPA sollicite une augmentation de 15 % de la contribution des Collectivités par rapport à 2012.

L'aide sollicitée auprès du Conseil Général du Haut-Rhin est ainsi de 15 000 €.

Après examen en Commission de l'Agriculture, de l'Environnement du Cadre de Vie et de la Montagne, il vous est proposé d'apporter une aide exceptionnelle de 10 500 €, correspondant à 70 % du montant demandé sous réserve que l'ASPA intègre de nouvelles actions dans son programme 2013/2014, concernant le Conseil Général du Haut-Rhin :

- analyse de l'air intérieur sur certains bâtiments du patrimoine départemental (Espace Doller et NHD, ainsi qu'un collègue économe en énergie),
- établissement d'un bilan départemental de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

Les crédits nécessaires pourront être prélevés en section de fonctionnement, à hauteur de 10 500 €, sur le Programme C771, Chapitre 65, Fonction 731, Nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Energie et du Recyclage

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 SEPTEMBRE 2013

**ASPA (F) ou aides diverses  
PROGRAMME 2013**

**FONCTIONNEMENT**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ASF03512	<b>ASPA-ASS POUR SURVEILLANCE ET ETUDE DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE EN ALSACE</b> Aide exceptionnelle à l'Association pour la Surveillance de la Pollution Atmosphérique en Alsace	10 500,00
Total		10 500,00

## **ANNEXE**

### **Clé de répartition de l'aide complémentaire demandée par l'ASPA et réponse des Collectivités membres**

	Aide complémentaire	
	Demandée (€)	Accordée (€)
Conseil Régional :	24 045	24 045
Conseil Général du Bas-Rhin :	18 415	12 736
Conseil Général du Haut-Rhin :	15 000	10 500 (*)
Communauté Urbaine de Strasbourg :	18 613	18 613
Mulhouse Alsace Agglomération :	9 975	9 975
Communauté d'Agglomération de Colmar :	3 758	3 758
Communauté de Communes des 3 Frontières :	<u>1 979</u>	<u>1 979</u>
TOTAL :	91 785	81 606

(\*) Proposition du rapport, à confirmer par la Commission Permanente